

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MAI 2017**

**Délibération n° D-2017-204**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16/05/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 29/05/2017

Cession de divers véhicules municipaux - Autorisation de vente  
aux enchères - Validation du contrat

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Mme Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Monique JOHNSON.

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Cession de divers véhicules municipaux -  
Autorisation de vente aux enchères - Validation du  
contrat**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules communaux et dans le cadre de la politique de développement durable et de rationalisation des moyens de la collectivité, il apparaît opportun de se séparer de plusieurs véhicules.

Depuis trois années, la Ville de Niort s'est engagée dans une politique de vente aux enchères de ces biens mobiliers.

Pour cette vente, comme pour celle de l'année précédente, Monsieur Gaël BIARD, commissaire-priseur à Niort, de la société « Deux-Sèvres enchères et expertises », propose ses services à savoir prise de photos, gestion complète de la vente aux enchères, moyennant une rémunération de 5 % HT, soit 6 % TTC de la vente.

Aussi, dans ce contexte, il est proposé, aujourd'hui de céder les matériels suivants :

<b>Immatriculation</b>	<b>Numéro inventaire</b>	<b>Nature du matériel</b>	<b>Type de matériel</b>	<b>Date 1<sup>ère</sup> immatriculation</b>	<b>Justificatif</b>	<b>Prix de réserve</b> <b>En €</b>
1374 TA 79	006651	Véhicule particulier	citroen Saxo	24/03/1999	vétuste	50
16 TE 79	011485	Véhicule utilitaire léger	citroen Berlingo	04/04/2000	vétuste	50
1871 TS 79	008758	Remorque		28/05/2003	vétuste	50
2123 VC 79	010712	Tondeuse	toro	07/06/2005	vétuste	500
2645 RV 79	001306	Tracteur	Kubota	28/09/1990	chassis coupé	500
3 LG 79		Cabane de chantier		04/03/1971	chassis coupé	10
3101 SC 79		Cabane de chantier		04/01/1993	vétuste	10
3581 VA 79	010465	Triporteur	ecoville	22/12/2004	vétuste	50
4030 RZ 79	010028	Poids Lourd	Volvo	08/01/2004	vétuste	1 000
4186 TR 79	012352	Véhicule utilitaire	Fourgon Citroen	20/03/2003	vétuste	200
427 SZ 79	007599	Poids lourds	B 110	01/12/1998	vétuste	500
4455 RV 79	001307	Tracteur	Kubota L2850	18/10/2000	vétuste	500
4849 TA 79	007629	Véhicule léger	citroen Saxo	27/04/1999	vétuste	500
4958 SE 79	001625 + 006227	Poids lourds + Bras hydraulique	Ivéco	19/10/1993	vétuste	50
5092 SZ 79	007625	Véhicule utilitaire léger	citroen Berlingo	21/01/1999	vétuste	50
5139TW 79	009989	véhicule utilitaire	iveco	08/01/2004	vétuste	500

5554 TA 79	006666	Véhicule particulier	citroen saxo	04/05/1999	vétuste	50
6064 TK 79	008369	Véhicule utilitaire	renault Master	12/06/2001	vétuste	500
6106 SY 79	007600	véhicule utilitaire	ford transit	20/10/1998	vétuste	500
6141 TM 79	011486	Véhicule utilitaire	renault Master	27/03/2002	vétuste + embrayage HS	100
6350 TM 79	008201	Véhicule particulier	citroen saxo	27/03/2001	vétuste	50
644 RL 79		Cabane de chantier		20/06/1988	vétuste	10
6925 SY 79	005684	Véhicule particulier	Renault Laguna	28/10/1998	vétuste	50
6952 TD 79	007630	Poids lourds	renault Midliner	07/03/2000	vétuste	500
7260 SD 79	001715	Véhicule particulier	peugeot 106	08/07/1993	vétuste	100
7290 TE 79	007793	Véhicule particulier	peugeot 106	14/06/2000	vétuste	50
7392 TP 79	008501 +010095	Poids Lourds + grue	renault S150	03/05/1994	vétuste	1 000
9096 VG 79	011125	Véhicule utilitaire léger	Piaggio	04/08/2006	vétuste	100
9166 TD 79	007643	Remorque	Castera	27/03/2000	Hors service	1 000
9190 QC 79		Cabane de chantier		09/08/1976	vétuste	10
9368 RT 79		Véhicule utilitaire léger	citroen C 15		vétuste	50
9446 SM 79	001138 + 006555	Poids lourds +benne	B 110 50	22/02/1996	vétuste	500
9651 TQ 79	012353 SEV	Véhicule utilitaire léger	renault Kangoo	06/02/2003	moteur HS	50
9681 TC 79	007633	Tracteur	renault	21/12 1999	vétuste	1 000
AA-937-MK	012863	Nacelle	Master	11/05/2009	Hors service + Chassis coupé	500
AK-658-CX	013284	Poids lourds	ivéco	20/01/2010	vétuste	1 000
AK-853-CY	013284	Poids lourds	Ivéco	20/01/2010	vétuste	1 000
EG 288 DC ex 5894 TW 79	010009	Véhicule particulier	renault Twingo	16/01/2004	vétuste	100
G11 116		Vélo	Guyonnet	05/06/1983	vétuste	10
G11 150	011924	Vélo a assistance électrique	Easybike	23/10/2007	Hors service+ vétuste	30
G12 015	008877	Balai Ramasseur	YNO	14/04/2003	vétuste	500
G12 016	009986	Balai Ramasseur	YNO	04/02/2004	vétuste	500
G20 111		Souffleur à dos	STIHL	10/12/2013	vétuste	10
G20 611		Souffleur à dos	STIHL	18/04/2006	vétuste	10
G21 012		Débroussailleuse	STIHL	21/06/2011	vétuste	30
G21 114		Taille Haie	HUSQVARNA	16/12/2004	vétuste	10
G21 605		Taille Haie	STIHL	21/07/2007	vétuste	10
G22 181		Moto-pompe	LOMBARDINI	01/01/1973	vétuste	50
G22 231		Groupe hydraulique +séccateurs+pièces	Honda GX	17/02/1987	vétuste	50
G22 241		Nettoyeur Haute Préssion	DIMACO JT 200 H	03/11/1998	vétuste	50
G22 841		Nettoyeur Haute Préssion	Karcher	01/01/1983	vétuste	50

G22 843		Nettoyeur Haute Pression	Maxxi	28/07/1992	vétuste	50
G22485		Moto-pompe	ROBIN JARD 20 OHV	11/06/1999	vétuste	10
G23144		Pulverisateur	BERTHOUD G 300 L	22/11/1989	vétuste	50
G25 201		Tonne à eau 1000 l sur chassis		01/01/1990	Hors service + vétuste	50
G25 700		Lamier	tracteur chargeur	21/12/1999	vétuste	10
G26 699	011616	Compresseur 500L		02/07/2007	vétuste	50
G27 133		Benne	BAC FERRAILLE		vétuste	50
G27 203	002394	Benne	MARREL	01/12/1994	vétuste	50
G27 204		Benne			vétuste	50
G27 221		Benne		18/12/1989	Hors service	50
G27 260	007671	Benne	CIN	05/01/1998	vétuste	50
G27 262	006555	Benne	MATEX	23/04/1999	Hors service	50
G27 263	006556	Benne	MATEX	23/04/1999	Hors service	50
G27 306	008685	Benne	CIN	14/05/2003	vétuste	50
G27 307	008685	Benne	CIN	14/05/2003	Hors service	50
G27 308	008685	Benne	CIN	14/05/2003	Hors service	50
G27 326		Benne		12/02/2010	vétuste	50
G27 327	013284	Benne AK658CX		12/02/2010	vétuste	50
G27 329	013284	Benne AK853CY		22/02/2010	vétuste	50
G27 330		Benne		22/02/2010	vétuste	50
G27 400	008685	Benne	CIN	14/05/2003	Hors service	50
G27 401	008685	Benne	CIN	14/05/2003	vétuste	50
G27 402	010468	Benne	CIN	26/01/2005	vétuste	50
		Bac			Hors service	50
G28 004	012874	Desherbeur	CORNU	16/07/2009	vétuste	10
G6 004	008066	Balayeuse	YNO	08/02/2001	vétuste	1 000
G6 007	011052	Laveuse	CMAR	28/04/2016	vétuste	1 000
G6 008		Balayeuse - désherbeuse	Poget	09/11/2009	vétuste	50
		Remorque			vétuste	50
		Karcher			vétuste	50
		Pont élévateur	COLIBRI		vétuste	100
		Pont élévateur	COLIBRI		vétuste	100
		Pont élévateur			vétuste	100
	010499	Centrale Aspiration Menuiserie	STIVEN		vétuste	100
		Cuve plastique hydrocarbure			vétuste	10
		Cuve plastique hydrocarbure			vétuste	10

		cric roulant			vétuste	10
		Nettoyeur Haute Pression			vétuste	10
		Sécateur + accessoires			vétuste	50
		Groupe électrogènes diesel énergie + moteur + génératrice			plus utilité	300

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de vente aux enchères de ces véhicules ;
- approuver la liste des biens mobiliers, type véhicule à céder ;
- approuver la réquisition de vente proposée par Monsieur Gaël BIARD, commissaire-priseur à Niort, de la société « Deux-Sèvres enchères et expertises » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ;
- en cas de vente aux enchères infructueuse, approuver le principe de mise en réforme et cession auprès d'une casse agréée.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0  
 Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
 L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

REQUISITION DE VENTE

VOTRE REFERENCE VENDEUR : 3949

Nom : MAIRIE DE NIORT représentée par Monsieur le maire Jérôme BALOGE  
Adresse : Place Martin Bastard 79000 NIORT

	DESIGNATION
	Matériels réformés immatriculés et non immatriculés appartenant à la Mairie de Niort (79000) selon liste annexée
	Le vendeur nous déclare ne pas être assujetti à la TVA (règlement par chèque un mois après la vente en un seul règlement, sous réserve de l'encaissement dû par l'acheteur conformément à la réglementation en vigueur)

Je soussigné, requiers Maître Gaël BIARD de vendre au mieux au plus offrant ou dernier enchérisseur pour mon compte dans les ventes qu'il juge appropriées, tant en ma présence qu'en mon absence, les objets mobiliers m'appartenant, dont la liste est établie ci-dessus, ou annexée.

Pour y parvenir, l'autorise à faire toute publicité, frais de recherche et de manutention, à se faire assister d'un expert de son choix, et à fractionner ou à réunir en lots les objets destinés à la vente, tout en reconnaissant que la désignation des objets pourra être sommaire.

Je déclare accepter les frais suivants :

- Forfait de vente 5% HT soit 6 % TTC (frais exceptionnels)
- Frais d'expert
- Frais de transport / remorquage Remise exceptionnelle 0%
- Droit de suite
- Taxe forfaitaire sur la plus-value (acquittée anonymement)  
6.5% sur chaque objet d'art de collection, de pierrerie, perles ou bijoux, adjudgé plus de 5000 euros.  
10.5% sur les monnaies d'or postérieures à 1800.
- Frais de contrôle des objets en or, argent ou platine
- Participation pour publicité spéciale et vente à l'extérieur (sur présentation de facture)

Je déclare avoir pris connaissance et approuver les conditions générales figurant au verso  
L'expertise gratuite et le dépôt des objets à l'Hôtel des Ventes s'effectuent tous les jours sur rendez-vous.

DATE 20 février 2017  
(En 2 exemplaires dont un m'a été remis)

SIGNATURE

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Le vendeur déclare que les objets lui appartiennent en toute propriété, sont libres de toute saisie, tout nantissement ou autre empêchement.
- Si un prix de réserve (prix minimum de vente) a été fixé, celui-ci s'entend avec une souplesse de 10%. L'objet retiré de la vente, faute d'enchères suffisantes, n'ayant pas atteint son prix de réserve, sera vendu sans prix de réserve dans une vente ultérieure, faute d'avoir été repris ou d'instruction de prix de réserve inférieur.
- Le requérant qui retire avant la vente un objet confié, s'engage à supporter les frais engagés pour cette vente, notamment de publicité et catalogue, et à s'acquitter d'un droit de retrait forfaitaire de 10% HT du prix de réserve fixé pour ledit objet, ou à défaut, de son estimation.
- La plus-value et le droit de suite seront prélevés d'office, si nécessaire, par le Commissaire-priseur et payés par lui pour le compte du vendeur, si celui-ci y est soumis.
- Le produit de la vente sera réglé au vendeur par chèque, sans que le règlement puisse avoir lieu avant réception du crédit bancaire provenant de l'acheteur du ou des objets.
- A défaut de paiement par l'adjudicataire, le vendeur donne mandat à l'OVV DEUX-SEVRES ENCHERES & EXPERTISES d'effectuer la mise en demeure en son nom, conformément à l'article L321-14 du Code du Commerce. Si celle-ci reste infructueuse, le bien est remis en vente sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant.

### Régime de TVA du vendeur :

- Le vendeur atteste qu'il n'est pas redevable de la T.V.A. au titre de la vente
- Le vendeur atteste qu'il est redevable de la T.V.A. française au titre de la vente :
- Sur la marge au taux de la T.V.A. en vigueur
  - Sur le prix total

Le vendeur s'engage à remplir sous sa seule responsabilité les obligations fiscales en résultant.

- Le vendeur atteste qu'il est identifié à la T.V.A. dans un autre état membre de la C.E.E. sous le numéro :

Et s'engage à remplir sous sa seule responsabilité les obligations fiscales en résultant.

Le Commissaire-priseur étant, de par son statut, un mandataire agissant pour le compte du vendeur, décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration du vendeur, ce dernier étant seul responsable de la déclaration et du paiement de la T.V.A. auprès des autorités fiscales compétentes.

### Instructions particulières :

Règlement par chèque un mois après la vente

Date et signature